

Amicale Cyclotouriste de la Banlieue Est

LE PERREUX SUR MARNE

IMPORTANT



INFORMATION



CERTIFICAT MEDICAL



Profitez de votre prochain rendez-vous chez votre médecin ...

FFCT

Un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du cyclotourisme** » est exigé par la FFCT :

- Lors de la prise de licence d'un nouveau licencié,
- A partir de 50 ans, tous les 5 ans.
- Vous n'avez pas répondu non à toutes les questions du « QS-SPORT »

Les certificats médicaux datant de 2018 ou avant ne seront plus valables pour les renouvellements de licences 2023.

Le certificat est conservé par le club qui le produira en cas de besoin.

Nouveau** : Pour les nouveaux licenciés FFCT, la saisie de la date du certificat médical est obligatoire pour saisir les licences sur le site internet de la FFCT : **Aucune inscription ne peut donc être validée sans certificat médical !

***Attention** : Le capital versé en cas de décès d'origine cardio-vasculaire est fixé à **1500€** pour les assurances « Petit Braquet » et **2500€** « Grand Braquet » en l'absence de test d'effort de moins de 2 ans. Avec un test d'effort de moins de 2 ans, le capital est de **3000 €** pour les assurances « Petit Braquet » et **7500€** « Grand Braquet ». En cas de décès accidentel, le capital décès est de **5000 €** pour les assurances « Petit Braquet » et **15000€** « Grand Braquet ».*

Il n'y a aucun capital décès pour l'assurance « Mini-Braquet ».

La FFCT recommande un test d'effort à partir de 45 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.



A- Vous prenez votre **première licence FFCT à l'ACBE**

→ Fournissez un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du cyclotourisme** » de moins de 4 mois.

B- Vous **renouvelez votre licence FFCT à l'ACBE,**

→ La règle de la FFCT n'est pas facile à gérer, mais nous allons accroître nos efforts. Car nous devons garantir que chacun est en règle.

*Le document **QS_SPORT**, est un document purement personnel qui vous permet de déterminer si vous avez besoin de nous fournir un certificat médical.*

*Vous devez remplir ce questionnaire de Santé. Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, vous l'attestez sur l'honneur en signant votre fiche de pré-inscription.*

*Vous avez répondu **OUI** à au moins une question, vous devez nous fournir un certificat médical.*

Vous conservez le questionnaire dans tous les cas.

Nous saisisons votre licence sur le site de la FFCT en possession du certificat.

C- Vous **adhérez à l'ACBE mais vous prenez votre licence FFCT dans un autre club :**

→ Vous n'êtes pas tenu(e) de fournir un certificat médical à l'ACBE. C'est cet autre club qui doit gérer votre certificat médical. Mais veillez à être en règle !



Profitez donc d'un prochain rendez-vous avec votre médecin !
Pensez dès maintenant à votre certificat ...